

Assemblée générale de la FNMM Finistère à Roscoff

Elle se tiendra le samedi 15 mars 2025 à 9h30 à l'espace « Mathurin Méheut ».

Accueil par un café à partir de 9h00

L'assemblée générale sera suivie d'un dépôt de gerbe pour les marins morts devant le monument aux morts de Roscoff.

Le déjeuner sera servi au restaurant *Les Arcades à Roscoff*.

Ordre du jour

- Adoption du rapport moral 2024
- Nouvelles de la Fédération Nationale - Conseil d'Administration du 12 décembre 2024 à Paris
- Congrès 2024
- Evolution des effectifs d'adhérents
- Activité du bureau
- Rapport financier
- Questions diverses

Le droit de vote n'est accordé qu'aux adhérents à jour de leur cotisation.

Bulletin de participation

Nom	Prénom		
Assiste à l'assemblée générale	oui :	non :	
Déjeune sur place	oui :	non :	
Nombre de personne(s)	40 € le repas	total :	€

Le bulletin de participation et le règlement du ou des repas par chèque à l'ordre de la FNMM Finistère,

sont à adresser au trésorier : **Mr Pierrick Berrou**

Pour un virement bancaire, **12 rue Ar Groas Verr**

utilisez le RIB situé au verso **29120 Plomeur.**

Pouvoir pour l'assemblée générale Réponse nécessaire pour le 28 02 2025

Je soussigné _____ Nom, Prénom

Membre numéro de la section Finistère de la FNMM, donne pouvoir à M

Nom, Prénom pour me représenter à l'assemblée générale de la FNMM Finistère prévue le 15 mars à Roscoff.

Fait à _____ le

Signature précédée de la mention « Bon pour pouvoir ».

Organisation section Finistère Membres d'honneur et honoraire

Les membres du Bureau : Présidents d'honneur : Ambroise GUELLEC Président Honoraire :

Christian WOZNIAK Président : Joël RUZ Vice-président-Secrétaire : Claude LAURENT

Pierrick BERROU Trésorier, Jean-François TANNEAU Trésorier-adjoint, Webmaster-communication : Eric BERTHOU.

Porte Drapeau : François GOBIN

Délégués de secteurs : **Brest :** Jean René CADALEN délégué de Brest, Marc LAMBERT suppléant – 06 81 39 46 51,

Moëlan : André LE BLOA, délégué – Tél: 02 98 39 69 52, Jean-Paul GUYADER - 06 24 07 56 72 suppléant.

Le Guilvinec : Roger GUILLAMET, délégué – Tél 02 98 58 04 01. **Concarneau :** Yves L'HELGOUALC'H, délégué,

– Tél : 02 98 97 42 45. **Quimper :** Alain LE ROUX, délégué – Tél: 02 98 95 25 09. **Pays d'Iroise et des Abers :**

Laurent DEVAVRY, délégué – Tél: 06 09 27 09 36. **Douarnenez Audierne :** Joël RUZ, délégué, 06 81 16 42 06

René LOSQ, suppléant – Tél: 02 98 92 29 23. **Crozon Châteaulin :** José Davaïc, délégué – Tél: 06 61 36 44 42, Gildas

Morvan : délégué adjoint – Tél: 06 76 35 96 06, **Léon-Trégor :** Michel Moal, délégué – Tél: 07 82 39 54 40.

Appel à cotisation 2025 30€ conformément à la décision prise lors du congrès national en Martinique le 24 mai 2024

Cotisations annuelles : Membre titulaire **30 €** Membre associé **30 €** Veuves et veufs 13 €

Le chèque à l'ordre de FNMM Finistère, est à adresser au trésorier :

Mr Pierrick Berrou

ou par virement RIB.

RIB FED NAT Mérite Maritime section Finistère

IBAN FR87 2004 1010 1300 9895 1C03 431

LA BANQUE POSTALE 44900 NANTES CEDEX 9

12 rue Ar Groas Verr

29120 Plomeur

Afin d'alléger le fonctionnement de l'association et être à jour de cotisation, adressez, dans la mesure du Possible, votre versement dans un délai raisonnable. Merci par avance pour votre compréhension.

Pour les retardataires, n'oubliez pas d'ajouter à la cotisation 2025, celle de 2024 soit un total de 56 €.

La FNMM est reconnue d'intérêt général. A ce titre, les cotisations deviennent des dons et donnent droit à une réduction d'impôt de 66 %. Ce reçu CERFA vous sera transmis, avant la période de déclarations d'impôt.